

Sonndesaarbecht, Nee Merci!



2



14



19

PROGRES SOCIAL

SOZIALE FORTSCHRETT

Fanger weg vum Sonndeg

INHALT: Die Purzelbäume von Boden und Biltgen (Seite 3) • Angekündigte Reformen in der Ausbildung – was bleibt übrig? Wann werden sie umgesetzt? (Seite 5) • Budget 2008 (Seite 7) • Baugewerbe (Seite 9) • Handel (Seite 11) • Transport (Seite 12) • CRE (Seite 15) • Sozialkonferenz (Seite 19)

LCGB LUXEMBOURG
11, rue du Commerce • BP 1208 • L-1012 Luxembourg
Tél.: 49 94 24-1 • Fax: 49 94 24-49

**LCGB**
la force sociale
Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschafts Bond

www.lcgb.lu • info@lcgb.lu

Porte ouverte, Ettelbruck le 14 octobre 2007



Porte ouverte, Esch am 30.9.2007



«Porte ouverte» am 30. September 2007 im Bezirksbüro des LCGB in Esch. Bezirkspräsident Jos Foeller überreicht Nationalpräsident Robert Weber einen Scheck für den Kléiblat-Club.

Bezirkskonferenz Osten/Zentrum



Am 22. Oktober 2007 fand in Weimerskirch eine Konferenz des Bezirks Osten/Zentrum statt. LCGB-Nationalpräsident Robert Weber sprach zum Thema „Einheitsstatut“.

Die Purzelbäume von Boden und Biltgen

Mit Datum vom 14. September 2007 hat Mittelstandsminister Fernand Boden eine Erlaubnis erteilt, die Geschäfte jeden Sonntag-Nachmittag in der Hauptstadt zu öffnen. Diese Erlaubnis als Geschenk an die neue Mannschaft des hauptstädtischen Geschäftsverbandes gilt vorerst bis Ende des Jahres und es wird offen gemunkelt, daß eine solche Erlaubnis auch für das ganze Jahr 2008 in Aussicht steht.

Fernand Boden hat nicht mit den Gewerkschaften über diese einseitige Erlaubnis geredet, er hat sozusagen die Arbeitnehmerschaft überrumpelt. Nicht einmal der hauptstädtische Geschäftsverband hat es für nötig empfunden mit den Gewerkschaften zu reden.

Diese Vorgehensweise ist einfach skandalös und es sollte niemand wundern, wenn der LCGB nun auf die Barrikaden steigt.

Arbeitsminister François Biltgen war dann auch sehr behend um ein positives Gutachten zum Vorhaben seines Ministerkollegen Boden zu geben. Einmal mehr ohne Rücksprache mit den Gewerkschaften. Doch wen wundert's, liegt doch hier schon seit längerem so manches im Argen. Boden und Biltgen erlauben Sonntagsarbeit und die Arbeitnehmerschaft schaut reaktionslos zu. Was waren das noch Zeiten, als in einigen Industriebetrieben über die Sonntagsarbeit gestritten wurde..... auch mit dem damaligen Arbeitsminister Jean-Claude Juncker. Zumindest hatte dieser den Mut sich mit den Gewerkschaften auseinanderzusetzen. Heute geht das anscheinend anders: klammheimlich!

Aber der LCGB wird diese Sache nicht so einfach hinnehmen.

Die Handelskonföderation hat sich nach den Tripartite-Verhandlungen von 2006 stark gemacht um aus Luxemburg das Handelszentrum der Großregion schlechthin zu machen. Es wurden Kontakte zu den Gewerkschaften aufgenommen um über die Öffnungszeiten zu diskutieren. Diesbezüglich wurden den Gewerkschaften Vergleiche aus der Großregion unterbreitet mit der Forderung, daß Luxemburg diesbezüglich flexibler werden müsste. LCGB und OGB-L zeigten sich Gesprächsbereit und unterbreiteten ihrerseits Forderungen bezüglich die Arbeitsbedingungen und die Entlohnung. Aber außer sporadischen zwei bis drei Treffen kam nichts zustande. Die clc war/ist nur einseitig interessiert und bewegt sich bezüglich der gewerkschaftlichen Forderungen in keiner Weise.

Alljährlich verhandeln LCGB, OGB-L und clc ein Rahmen-Abkommen bezüglich die Verlängerung der Öffnungszeiten an Samstagen und dem Vortag von Feiertagen.

Auch hier hat sich der LCGB stets diskussionsbereit und offen gezeigt.

Für 2007 kam ein solches Abkommen nur mit der Unterschrift des LCGB zustande. Bei diesem Abkommen handelt es sich vorwiegend um eine Öffnungsverlängerung am Samstagabend bis 20.00 Uhr und speziell im Visier ist die Periode zweite Hälfte November bis Ende Dezember.

Sinn und Zweck eines solchen Abkommens ist es ein Gleichgewicht zwischen den Interessen der Kunden und

der Arbeitnehmerschaft zu finden, wobei vor allem die Weihnachtszeit eine sehr strapaziöse Zeit für die Arbeitnehmer im Handel ist. Bis jetzt hat sich der Mittelstandsminister bei all diesen Diskussionen einer Handlung enthalten und die Spielregeln der Sozialpartnerschaft respektiert.

Bis zum 14. September 2007 wo Boden und Biltgen den Gewerkschaften in den Rücken gefallen sind.

Warum soll eine clc, oder eine Union commerciale eigentlich noch mit den Gewerkschaften verhandeln, wenn Minister sowieso tun was sie wollen?

Was haben wir nun, verlängerte Öffnungszeiten am Samstag und sonntags den ganzen Tag offen. Die Arbeitnehmer sind Boden und Biltgen wohl sch.... egal.

Fernand Boden ist Minister der CSV und François Biltgen ist Präsident dieser Partei.

Die CSV zog im Jahre 2004 in die Parlamentswahlen unter dem Motto: CSV. De séchere Wee.

Hierzu gab sie sich ein Wahlprogramm, das der Parteipräsident als „éierleche Programm“ betitelte.

Auf Seite 30 lesen wir im Kapitel 1.1.5.8. D'Kompetitivitéit vum Mëttelstand stäerken:

„.... Hierzu gehören auch im Rahmen des Sozialdialogs auszuhandelnde flexible Ladenöffnungszeiten.“

Ohne Kommentar!



Robert WEBER

Nationalpräsident des LCGB

„Wer sein eigenes Wahlprogramm nicht respektiert, darf sich auch nicht wundern, wenn in seiner Partei „egal waat geschwaat gett.“

Boden et Biltgen saltimbanques

«Celui qui ne respecte pas son propre programme électoral, ne doit pas être surpris lorsque dans ses rangs l'on commence à parler n'importe quoi !»

Le Ministre des classes moyennes, Fernand Boden a donné le 14 septembre 2007 son autorisation pour ouvrir les magasins en Ville de Luxembourg tous les dimanches après-midi. Ce cadeau offert à la nouvelle équipe de l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg vaut dans un premier temps jusqu'à la fin de l'année. Et c'est un secret de polichinelle qu'une telle autorisation pourrait bien venir pour toute l'année 2008.

Fernand Boden n'a pas discuté cette autorisation unilatérale avec les syndicats. Il a bousculé les salariés. Même l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg ne jugeait pas opportun de contacter les syndicats.

Cette façon d'agir est un scandale. Il ne faudra dès lors pas s'étonner si le LCGB monte sur les barricades.

Le Ministre du travail, François Biltgen était fort amène pour donner un avis favorable au projet de son collègue ministériel Boden. Une fois de plus sans se concerter avec les syndicats. Mais qui s'en étonnera, étant donné que depuis un certain temps déjà, les choses ne tournent plus rond. Boden et Biltgen autorisent le travail du dimanche et le salariat regarde sans broncher. Où sont passés les temps lorsqu'on se querellait dans certaines entreprises industrielles au sujet du travail du dimanche.... des querelles qu'on avait avec le Ministre du travail de l'époque, Jean-Claude Juncker. Ce dernier, pour le moins, avait encore le courage de confronter les syndicats. Aujourd'hui, il semble que les

choses se passent différemment : en cachette !

Mais le LCGB n'est pas prêt à laisser faire sans réagir.

La Confédération luxembourgeoise du commerce s'est engagée lors de la tripartite de 2006 de faire du Luxembourg le centre commercial de la Grande-Région. Des contacts avec les syndicats ont eu lieu pour discuter des heures d'ouvertures. Les syndicats ont été confrontés avec des études comparatives sur les heures d'ouverture dans les régions frontalières. On exigeait que le Luxembourg devait pratiquer des heures d'ouverture plus flexibles. Le LCGB et l'OGBL ne se fermaient pas à la discussion et ont à leur tour soumis des revendications au sujet des conditions de travail et des rémunérations. La clc n'était et n'est intéressée que par un aspect des choses et ne considère pas du tout les revendications syndicales.

Le LCGB, l'OGBL et la clc négocient chaque année un accord-cadre sur la prolongation des heures d'ouverture les samedis et les veilles de jours fériés. Le LCGB s'est toujours montré ouvert et prêt à négocier. Pour l'année 2007, cet accord n'a pu être conclu que grâce à la signature du LCGB. L'accord contient pour l'essentiel des dispositions qui permettent la prolongation des heures d'ouverture pour certains samedis jusqu'à 20.00 heures. Est plus particulièrement visée la période de mi-novembre vers la fin décembre.

Le sens d'un tel accord est de trouver un équilibre entre les intérêts des clients et des salariés.

L'on sait que surtout la période des fêtes de fin d'année est un moment très stressant pour le personnel du secteur du commerce. Jusqu'ici, le Ministre des classes moyennes s'est abstenu d'intervenir et a respecté les règles du dialogue social entre les partenaires sociaux.

Jusqu'au 14 septembre 2007, lorsque Boden et Biltgen sont tombés dans le dos des syndicats.

Pour quelle raison est-ce qu'une clc ou une Union commerciale devraient encore négocier avec les syndicats si de toute façon les ministres n'en font qu'à leur tête ? Qu'avons nous à présent ? Des heures d'ouverture prolongées le samedi et des magasins ouverts tous le dimanche ! Boden et Biltgen se f.....royalement des salariés.

Fernand Boden est un ministre du CSV et François Biltgen est le président de ce parti.

Le CSV s'est engagé en 2004 dans les élections législatives avec le mot d'ordre « De séchere Wee » (entendez : la voie sûre).

Le CSV s'était donné un programme électoral qui fut qualifié par le président du parti comme un programme honnête.

Nous pouvons lire à la page 30 de ce programme sous le chapitre 1.1.5.8. « Renforcer la compétitivité des classes moyennes : ...Y compris des heures d'ouvertures flexibles des magasins qui doivent être négociés dans le cadre du dialogue social. »

Sans commentaire !

Robert WEBER

Président national du LCGB

A partir du 1er octobre les heures d'ouverture de la MOBBING asbl ont changé.

Mobbing asbl

Heures d'ouverture de notre bureau :

du lundi au vendredi de 8 :00 – 12 :00 hrs
Fermé les après-midi.

Une permanence téléphonique est assurée

tous les mardis et jeudis entre 19:00 et 21:00 hrs
au GSM : 621 37 12 12

Les consultations sont payantes pour les non-membres du LCGB et Syprolux : 25 euros

Angekündigte Reformen in der Ausbildung - was bleibt übrig? wann werden sie umgesetzt?

Vor kurzem hat das Erziehungsministerium in einer Pressekonferenz der Öffentlichkeit die Änderungen ihres Gesetzesvorschlages im Bereich der Berufsausbildung vorgestellt. Dass Änderungen nicht zu umgehen waren, war spätestens ersichtlich als die Berufskammern – die einen mehr die anderen weniger unverblümt – sich gegen Hauptaspekte der Reform aussprachen.

Ziel ist es eine solide Grundausbildung zu schaffen, die über den Weg der Weiterbildung ein lebenslanges Lernen ermöglicht. Ziel ist es auch das bestehende System zu modernisieren, (die aktuelle Gesetzgebung datiert von 1945!) um den Jugendlichen jene Qualifikation zukommen zu lassen, die sie benötigen um auf dem Arbeitsmarkt Fuß zu fassen.

So ist nun vorgesehen, dass eine Grundausbildung (CCP – certificat de capacité professionnelle) eingeführt wird, welche die bestehenden Qualifikationen CCM und CITP ersetzen soll. Hier sollen jene Schüler die von ihrer schulischen Leistung her nicht zu einem DAP zugelassen werden können, eine – wenn auch eher praktisch ausgelegte – Qualifikation erlangen.

Der CATP wird durch den DAP ersetzt, bleibt aber in seiner Finalität bestehen. Wegen des massiven Widerstandes der Berufskammern wird nun auch Abstand von der ge-

nerellen Einführung einer 10. Klasse genommen. Und auch dem Widerstand gegen die Ausbildung nach Berufsfamilien (Metall, Holz, Nahrung, ...) wird Rechnung getragen, indem wieder, wie auch heute schon, nach Berufen ausgebildet wird.

Auch ist im Bereich der Techniker Ausbildung vorgesehen, dass diese sich eher den Begebenheiten des Arbeitsmarktes anpasst, respektive jene, die Studien machen wollen, ihnen dies auch ermöglicht.

Es ist begrüßenswert, dass die Änderungen zumindest einem Teil der Kritiken der Berufskammern Rechnung getragen haben. Wie aber die endgültige Reform im Bereich der Berufsausbildung aussehen wird, ist noch nicht gewusst, da ja die Arbeiten des Parlamentes noch anstehen. Zu hoffen ist aber, dass sich alle Akteure im Interesse unser Jugendlichen ihrer Verantwortung bewusst sind: die Ministerien, die Verwaltungen aber auch die Arbeitgeber.

Wenn immer weniger Arbeitgeber Leute ausbilden, so hat dies nicht nur Auswirkungen auf jene, die Ausbildungsplätze suchen, sondern auf längere Sicht auch auf unsere Wirtschaft. Das Fehlen von Fachkräften, von gut ausgebildeten Arbeitnehmern also, rächt sich auf Dauer. Wer heute nicht selbst ausbildet, wird morgen mit einem Mangel an qualifiziertem Personal konfrontiert sein!

Aber auch die Schule muss ihre Hausaufgaben verrichten! Wenn immer mehr Betriebe Abstand von der Ausbildung nehmen, nicht etwa weil sie nicht ausbilden wollen, sondern wenn die Grundkompetenzen, wie Rechnen, Lesen und Schreiben – von den Sozialkompetenzen überhaupt nicht gesprochen! – nicht oder nur ansatzweise vorhanden sind, dann läuft im System was schief!

Im Bereich der Ausbildung sind einfach alle gefordert! Jeder in seinem Kompetenzbereich! Und es besteht dringend Handlungsbedarf. Auch dieses Jahr werden hunderte von SchülerInnen keinen Ausbildungsplatz finden. Dies vor allem bei den niedrig angesiedelten Qualifikationen, sprich CCM und CITP. Und was wird diesen Jugendlichen angeboten? Einige werden in den neu geschaffenen COIP-Klassen (zusätzliches Vorbereitungsjahr im Hinblick auf eine Ausbildung im nächsten Jahr) Unterschlupf finden. Aber die anderen? Kann es sich ein Land wie Luxemburg überhaupt leisten, diese auf unsere Hilfe angewiesenen Jugendlichen allein zu lassen? Wer berät sie und ihre Eltern? Es ist nicht einfach auf diese und andere ähnlich gelagerte Fragen schlüssige Antworten zu finden. Es ist aber unsere Pflicht einerseits auf diese Missstände hinzuweisen und andererseits zusammen nach Lösungen zu suchen.



Marc SPAUTZ

LCGB-Generalsekretär

Formation professionnelle: que reste-t-il des réformes, quand seront-elles mises en pratique ?

Le ministère de l'Education vient de présenter dans le cadre d'une conférence de presse les amendements concernant le projet de loi

sur la formation professionnelle. Il est évident que des changements dans le texte étaient inévitables, au plus tard, lorsque les chambres

professionnelles se sont prononcées d'une manière plus ou moins sévère contre les grandes lignes de cette réforme.

Le but de la réforme est de créer une formation de base solide, qui permet de faire du « life long learning » par le biais de la formation continue. Un autre but consiste à moderniser le système actuel (la législation en vigueur date de 1945 !), afin de donner aux jeunes la qualification nécessaire qui leur permettra de s'imposer sur le marché de travail.

Il est prévu d'introduire une formation de base CCP (certificat de capacité professionnelle), qui remplacera les qualifications actuelles, à savoir le CCM et le CITP. Tous les élèves qui par leurs résultats scolaires ne sont pas admis à un DAP, ont toutefois la possibilité de terminer une qualification à orientation pratique. Le CATP sera remplacé par le DAP, la finalité restera néanmoins la même. A cause de l'opposition massive des chambres professionnelles, l'introduction générale d'une classe de dixième n'est pour l'instant pas envisagée.

En plus, on tient compte des critiques qui s'opposent à la formation selon les familles de métiers. (métal, bois...) C'est pour cette raison que les formations continuent à être faites selon les métiers.

Signalons également que dans le domaine de la formation de technicien il est prévu que celle-ci

s'adapte aux exigences du marché de travail.

Il est positif de constater que lors des amendements il a en partie été tenu compte des critiques des chambres professionnelles. Néanmoins, on ne sait pas encore quelle sera la réforme définitive dans le domaine de la formation professionnelle, car les députés doivent encore faire leur travail. Espérons toutefois que toutes les parties concernées soient conscientes de leur responsabilité, et ceci dans l'intérêt des jeunes. Ceci vaut pour les ministères, les administrations ainsi que pour les patrons.

Le fait que de moins en moins de patrons forment des jeunes n'a pas uniquement une répercussion sur le sort de ceux qui sont à la recherche d'un emploi formation, mais à long terme a également des conséquences néfastes pour notre économie. Les patrons qui ne forment plus de jeunes, seront tôt ou tard confrontés à une pénurie de personnel qualifié !

Mais l'école doit également faire ses devoirs ! Il est clair qu'il y a quelque chose dans le système qui ne tourne pas rond, si les entreprises forment de moins en moins de jeunes, non pas par manque de volonté, mais parce que les com-

pétences de base comme lire et écrire, sans même parler des compétences sociales, n'existent pas ou que très vaguement. Dans le domaine de la formation tout le monde doit prendre ses responsabilités, chacun dans son ressort ! Les choses ne doivent pas traîner, car il n'y a plus de temps à perdre. Cette année, comme les années précédentes, on aura de nouveau des centaines d'élèves qui ne trouveront pas d'emploi formation. Ceci vaut surtout pour les niveaux de qualification inférieurs, comme le CCM et le CITP. Quelques uns d'entre eux auront la chance de trouver refuge dans les nouvelles classes de COIP (année préparatoire supplémentaire en vue d'une formation), mais que feront tous les autres ? Qui offrira une formation à ces jeunes ? Est-ce qu'un pays comme le Luxembourg peut-il s'offrir le luxe de laisser tomber des jeunes qui ont besoin de notre aide ? Qui donne des conseils à ces jeunes et à leurs parents ? Il n'est pas facile de répondre à ces questions. Mais il est d'une part notre devoir de montrer du doigt les situations qui sont intenable. D'autre part nous devons tous ensemble arriver à trouver des solutions à ces problèmes.

Marc SPAUTZ
Secrétaire général

Fruchtbares Gespräch LCGB – déi Lénk zum Einheitsstatut



Im Vorfeld der parlamentarischen Debatten über den Gesetz-

wurf zum Einheitsstatut Arbeiter-Angestellte hat „déi Lénk“ Kontakt mit Gewerkschaften und Parteien aufgenommen, um Analysen und Überlegungen zu diesem Projekt auszutauschen und zu vergleichen.

In diesem Rahmen hat LCGB-Präsident Robert Weber am 26. September 2007 eine Delegation der „Lénk“ empfangen.

Im zweistündigen, anregenden Gedankenaustausch über die Bestimmungen und die Auswirkungen des Gesetzentwurfs wurden vor allem folgende Themen behandelt: die Lohnfortzahlung

im Krankheitsfall, der Druck auf die Beschäftigten im Betrieb, das Kündigungsrisiko, die neuen Regelungen zu den Überstunden und die geplante „Mutualité“ der Betriebe.

In manchen Punkten waren die beiden Delegationen einer Meinung, die unterschiedlichen Meinungen wurden in freundschaftlichem und sachlichen Ton ausgetauscht. Beide Delegationen waren sich einig über die Notwendigkeit einer deutlichen Information und einer breiten öffentlichen Debatte über das Gesetzprojekt.

Budget 2008

Vorsicht und Vernunft

Punkt zehn Uhr reichte Budgetminister Luc Frieden am 10. Oktober 2007 im Parlament den zehnten Haushaltsentwurf ein, den er zu verantworten hat. Rund 8.438 Millionen Euro sollen 2008 in die Staatskasse fließen, eine Steigerung um 7,6% gegenüber 2007. Die Vorlage sieht Ausgaben in Höhe von rund 8.458 Millionen Euro vor, demnach schließt das Staatsbudget mit einem leichten Defizit von rund 20 Millionen Euro ab, wobei allerdings die Einnahmen schneller steigen als die Ausgaben (+ 5,3%). Wendet man jedoch die EU-Kriterien für die Finanzlage der öffentlichen Hand (Zentralstaat, Gemeinden, Sozialversicherung) an, so ergibt sich ein Überschuss von 0,8% des Bruttoinlandsproduktes. Der Etatentwurf sei vor dem Hintergrund großer Unsicherheit und starken Wachstums ausgearbeitet worden, so Finanzminister Jean-Claude Juncker über die Zusammenstellung der Haushaltsvorlage 2008. Hierzulande werde das Wirtschaftswachstum mit 4,5% doppelt so hoch ausfallen wie in der Eurozone, gleichzeitig müsse man die Inflation im Auge behalten, die mit 2,3% über dem Mittelwert der Europäischen Zentralbank liege, so Premier Juncker weiter.

Kinder an die Macht

Die Investitionspolitik, der Wohnungsbau, die Kinderbetreuung, die Schule und der öffentliche

Transport sind die Schwerpunkte in der Haushaltsvorlage 2008. Der LCGB ist der Meinung, dass hier die richtigen Prioritäten gesetzt wurden.

Mit dem kommenden Jahr werden die Steuertabellen um 6% nach unten angepasst, konkret bedeutet das, dass die Steuerzahler so besteuert werden, als würden sie 6% weniger verdienen. Ergänzt wird die Anpassung der Steuertabellen durch die Ausschüttung eines Kinderbonus von 922,5 Euro je Kind. Im Gegensatz zur bisherigen Ermäßigung, die nur für steuerpflichtige Erziehungsberechtigte galt, wird der Kinderbonus von 2008 an die Eltern von rund 200 000 Kindern überwiesen. Der LCGB begrüßt diese fiskalische Maßnahme, die einer langjährigen Forderung des LCGB entspricht. Der Kinderbonus wird in einem besonderen Maße Klein- und Mittelverdienern zu Gute kommen, hier findet eine reale soziale Umverteilung statt. Man darf nicht vergessen, dass die Hälfte der 200 000 Kinder bisher nicht von den steuerlichen Vergünstigungen profitieren konnten, weil ihre Eltern keine Steuern zahlten.

Heulsuse

Allerdings nimmt der LCGB mit Erstaunen zur Kenntnis, dass die Verantwortlichen der FEDIL besorgt darüber sind, dass die angekündigten Steuererleichterungen

für Privatpersonen nicht integral der nationalen Wirtschaft zugute kämen sondern riskierten, exportiert zu werden. Der LCGB geht entsprechend der gleichen Logik davon aus, dass eventuelle Steuererleichterungen für die in Luxemburg ansässigen Unternehmen nicht gleich die Taschen der Aktionäre füllen sondern am Standort investiert werden.

Im Eifer des Gefechts scheint die FEDIL auch vergessen zu haben, dass die Klein- und Mittelbetriebe, die wie physische Personen besteuert werden, voll von der jetzigen 6%igen Steuererleichterung profitieren. Der Staatshaushalt sieht dazu vor, dass die Ausgaben für Forschung und Entwicklung um ganze 21% erhöht werden. Diese Gelder kommen vorwiegend den großen Betrieben zugute. Den Betrieben unter die Arme greifen will die Regierung auch mit zusätzlichen Fördergeldern. Die Subventionen für die Modernisierung der Unternehmen soll um 15% auf 127 Millionen Euro angehoben werden. Nicht zu vergessen, die hohen Investitionsausgaben (1,66 Milliarden Euro), die den Unternehmen ebenfalls zugute kommen und die Kapitalsteuer (droit d'apport) 2008 gesenkt und 2010 ganz abgeschafft werden soll. Bei so vielen Bonbons in ihrer Wundertüte hat die FEDIL beim Naschen wohl den Überblick verloren.

Réforme fiscale

Dès 2008 des allègements fiscaux attendent les personnes physiques, à savoir :

- Une baisse générale des barèmes de 6 %
- La suppression de la modération fiscale pour les enfants, compensée par
- L'introduction d'un bonus pour enfants de 922 euros/an.

Le bonus profite aussi aux personnes n'ayant jusqu'ici pas payé d'impôts.

Caisses de maladie

Equilibre précaire

Les budgets de l'année 2007 des caisses de maladie vont clôturer avec un léger surplus de 5 millions d'euros. Ni une augmentation des cotisations ni une détérioration des prestations, ni une augmentation des participations des assurés n'étaient donc nécessaires.

Les finances sont en équilibre. Retenons le souffle qu'il en soit

ainsi encore pendant un certain temps. Une bonne grippe à la fin de l'année pourra déjà altérer ce tableau.

Au demeurant, il convient de poursuivre les efforts d'économie qui ont été initiés. Il faut intensifier la mise en oeuvre d'une centrale d'achat commune aux hôpitaux. Il faut pousser en avant la standardi-

sation des dossiers. Il faut trancher sur les missions des médecins en milieu hospitalier et sur le rôle d'un médecin coordinateur. L'idée de la transparence et du dialogue envers et avec le patient doit enfin revêtir des formes concrètes.

Réforme fiscale au 1er janvier 2008

Le Gouvernement luxembourgeois a décidé, à partir du 1er janvier 2008, d'adapter le barème de l'impôt des personnes physiques et d'introduire un bonus fiscal pour enfant(s) à charge. Voici les détails de la réforme :

1. Adaptation des barèmes

D'une part, les barèmes de l'impôt seront adaptés de 6%. Globalement, et de manière schématique, cela signifie pour le portefeuille des salariés que chacun sera imposé comme s'il gagnait environ 6% de moins.

2. Changements au niveau des classes d'impôts

D'autre part, et c'est là où se situe la grande nouveauté, la modération d'impôts pour les personnes ayant un ou plusieurs enfants à charge sera supprimée et remplacée par l'octroi d'un bonus fiscal par enfant.

Concrètement, cela signifie que les classes d'impôts avec enfants à charge (ex. 2.1. (marié-1 enfant), 2.2. (marié - 2 enfants), ...) disparaîtront pour ne plus laisser la place qu'aux classes « générales » suivantes : 1, 1a et 2.

Les classes d'imposition deviendront donc identiques, qu'un couple, ou une personne, aie des enfants à charge ou non.

Ceci peut avoir pour conséquence, malgré la hausse du barème de 6%, de donner lieu à une ponction fiscale mensuelle et annuelle supérieure à la situation actuelle du contribuable (p.ex. en cas de passage d'une classe 2.2. à la classe 2).

3. Introduction d'un bonus fiscal par enfant

En contrepartie de la suppression des classes d'impôts « avec enfants », un bonus fiscal de maximum 922,50 € par enfant sera attribué à chaque couple ou personne ayant un ou plusieurs enfants à charge ; et ce, sans distinction de revenu, frontalier ou résident.

Cette mesure profitera surtout aux personnes ou familles ayant des revenus les plus bas (et donc qui ne payaient pas ou peu d'impôts), vu qu'elles ne pouvaient pas profiter pleinement de la modération pour enfants (classe d'impôts) en raison de leur plus faible niveau de revenu imposable.

Le bonus fiscal de 922,50 € sera versé une fois par année par la Caisse Nationale des Prestations Familiales. Le mois de mars 2008, au plus tôt, a été évoqué comme 1ère date de paiement.

4. Qui est affecté par le remplacement de la modération pour enfant par le bonus fiscal ?

Les ménages sans enfant ne seront pas impactés,

Les ménages avec enfant(s) qui ne paient pas d'impôts bénéficieront du bonus complet de 922,50 € par an et par enfant,

Les ménages avec enfants qui paient des impôts bénéficieront partiellement du bonus si ils ne payaient pas d'impôts (ou s'ils en payaient moins) à cause de la modération pour enfant.

5. Conclusions

Le versement annuel du bonus fiscal pour enfant, combiné à l'adaptation du barème de l'impôt de 6%, fera néanmoins en sorte que la ponction fiscale sera diminuée pour l'ensemble des contribuables et donc pour toutes les classes d'imposition.

CHL: „Affaire à suivre...“

Der LCGB warnt davor, das Gutachten des französischen Experten über die Funktionstüchtigkeit der neurochirurgischen Abteilung des CHL als Aufhänger zu missbrauchen um die spezifischen Probleme im „Centre Hospitalier de Luxembourg“ durch eine generelle Diskussion zu überspielen. Der LCGB warnt auch davor zu glauben, mit dem Gutachten sei nun die CHL-Betriebsleitung aus dem Schneider.

Denn etliche Ungereimtheiten bleiben bestehen:

- Weshalb hat der französische Experte nicht alle Fälle analysiert,

die von diversen Seiten als problematisch eingeschätzt wurden?

- Wurden die betroffenen Patienten vom Gutachter persönlich befragt oder wurde lediglich auf Dossiers hin untersucht?

- Könnte es zu neuen, vielleicht anderen Schlussfolgerungen kommen, wenn weitere Untersuchungen von Patientendossiers sowie direkte Befragungen gemacht werden?

Auch enthält das Gutachten schwere Vorwürfe an die CHL-Verantwortlichen:

Plötzlich sollen Qualitäts-

kontrollen eingeführt werden. Warum erst jetzt? Wären sie denn nicht seit jeher selbstverständlich gewesen?

Das CHL soll ein „Hôpital-phare“ sein, dem der Experte bescheinigt, mit antiquierten Methoden zu arbeiten!?

Und schliesslich wird der Mangel an Transparenz und Diskussionsbereitschaft gegenüber den Patienten hervorgehoben.

Wahrlich, mit diesem Gutachten kann eine CHL-Betriebsdirektion sich nicht brüsten. Sie soll endlich ihre Verantwortung übernehmen und zurücktreten!

Les bonnes idées méritent d'être soutenues

Le LCGB avait pris l'initiative de proposer le recul d'une semaine du congé collectif d'été 2008 pour le secteur du bâtiment. Ainsi, le congé pourrait commencer le 1er août et se terminer le 24 août 2008. L'avantage serait d'assurer ainsi que le jour férié du 15 août tombe en pleine période de congé. Ainsi, les travailleurs concernés pourraient en profiter pleinement. Sans reculer le congé collectif, le 15 août 2008 serait le dernier jour de congé et obligerait les gens à retourner ce jour-là vers le Luxembourg au lieu de célébrer l'Assomption avec leurs familles dans leurs pays d'origine.

La proposition formulée par le secrétaire syndical du LCGB, Patrick Zanier, a trouvé un bon accueil auprès des travailleurs du bâtiment. De plus, les fédérations des employeurs du secteur ont aussi positivement jugé cette idée.

Seul l'OGBL s'oppose à l'idée d'un recul du congé collectif d'été. La raison de la réticence de l'OGBL paraît évidente : l'idée ne provient pas d'eux, l'idée est née au LCGB. Donc elle s'est refusée d'office.

Dans leur souci de n'accorder aucun crédit au LCGB, les représentants de l'OGBL se positionnent parfois d'une manière assez surprenante. Leur première réaction fut de nier au LCGB le droit de faire des propositions pour le secteur du bâtiment, prétextant que seul le syndicat majoritaire en aurait le droit. Mais il est bien évident que le LCGB, en tant que syndicat représentatif sur le plan national et signataire de la convention collective du bâtiment ne se laissera pas interdire la parole.

Ensuite, l'OGBL a cherché à trouver des alternatives à l'idée du LCGB. Des alternatives surprenantes, malheureuses et légalement impossibles. D'abord ce fut leur proposition d'écourter le congé collectif d'hiver en déviant une semaine d'hiver vers le congé en été. Problème : les Travailleurs qui voudraient passer les fêtes de fin d'année avec leur familles

dans leurs pays d'origine n'en auraient plus la possibilité. Autre problème : la proposition alternative de l'OGBL aurait prolongé le congé d'été d'une semaine. Or, si certains (rares) employeurs peuvent accorder individuellement une quatrième semaine de congé au lieu de trois semaines, en général, les entreprises du bâtiment n'acceptent qu'une durée de trois semaines en été.

Lorsque par la suite, l'OGBL avait compris que sa contre-proposition initiale n'était guère praticable, il a présenté une nouvelle alternative en jonglant avec des journées de récupérations de jours fériés, utilisées pour « financer » en quelque sorte le prolongement du congé d'été. Or, à regarder de près, les différents cas de figure ainsi mis dans la discussion s'avèrent le plus souvent contraire au droit du travail. Donc, cela ne mènera pas à grand-chose.

Comment va évoluer la question ?

Soit l'OGBL soutient la proposition du LCGB. Soit il continue à la combattre. Avec, dans ce cas là, comme conséquence, que les ouvriers du bâtiment vont devoir terminer leurs congés le jour du 15 août. Si l'OGBL fait le difficile et traîne les pattes (comme il l'avait déjà fait lors des dernières négociations collectives en courant ainsi le risque qu'il n'y aurait plus de convention collective dans le secteur), les travailleurs vont avoir de sérieuses difficultés à organiser



Christian Welter, Patrick Zanier, João Carmo

«Le LCGB n'acceptera jamais d'être muselé. Nous sommes un syndicat représentatif sur le plan national, nous sommes une partie signataire de la convention collective du secteur du bâtiment et si nous avons une proposition à faire qui est dans l'intérêt des salariés du secteur, nous faisons cette proposition et nous ne nous laissons pas interdire la parole par l'OGBL !»

leurs vacances. Tout comme les entreprises de voyages qui de leur côté doivent mettre des bus et des charters à la disposition des nombreux travailleurs concernés. Tout comme les entreprises du bâtiment qui sont obligées à respecter leurs commandes et à observer les échéances des chantiers sous peine d'encourir des amendes.

Dès lors : affaire à suivre...

Patrick ZANIER,
*secrétaire syndical responsable
pour le secteur du bâtiment*

Le secteur du bâtiment, en se référant à la codification officielle des entreprises, emploie 16.656 personnes, dont 9.333 travailleurs d'origine portugaise. Ils tombent sous l'application de la convention collective et donc du congé collectif. Ces entreprises sont celles de la construction proprement dite ainsi que les installateurs, les plafonniers et les façadiers. A cela, il faut aussi ajouter toutes les entreprises qui dépendent du secteur du bâtiment, comme les carreleurs, les charpentiers, les électriciens etc. Et bien entendu, s'y ajoutent les familles des travailleurs. Dans ce cas environ 35000 à 40.000 personnes sont concernées directement ou indirectement par le congé collectif du bâtiment.



Isabelle DAVID

Déléguée à l'égalité



Stress, burn out, dépression, ... ou les effets de l'individualisation croissante des performances

Autrefois les maladies liées au stress, les situations de burn out, voire dans certains cas extrêmes, les suicides au travail étaient assez rares. Depuis une dizaine d'années, de tels phénomènes semblent s'amplifier : le nombre de pathologies liées à la surcharge au travail, appelées aussi les « karoshis » (mort par le travail en japonais) sont devenues de plus en plus importantes. Faut-il y voir l'aboutissement d'un processus de démantèlement du tissu social dans notre secteur financier ?

Il faut chercher l'origine de ces phénomènes dans la division du travail, aujourd'hui poussée à l'extrême, et qui est avant tout au service d'une méthode de gouvernement au sein des entreprises. Cette méthode part du principe que plus on a de pouvoir disciplinaire et de maîtrise sur les gens, plus on gagne en termes d'efficacité et de réactivité. Et la meilleure façon de dominer, c'est de diviser les tâches, pour ensuite diviser les gens ! C'est ce qui explique la tendance actuelle au découpage maximum des processus de production dans le secteur financier, à l'individualisation des postes de travail et à l'évaluation permanente de la performance du salarié. Il n'y a qu'à voir les revendications affichées par l'ABBL dans le cadre des négociations actuelles de la CCT pour s'en convaincre.

L'organisation du travail ne peut cependant pas être réduite à une simple division d'un processus de production et à une répartition des tâches qui soit froide, rationnelle et évaluable à tout instant.

La gestion des « ressources humaines » n'est pas, comme on en a de plus en plus l'impression aujourd'hui, la capacité à évaluer pour récompenser ou sanctionner, voire la capacité à remplacer

un travailleur par un autre, au moindre pépin ou une fois qu'il est « usé ». Ce raisonnement fonctionne pour les machines uniquement ! Les entreprises semblent oublier qu'elles ont à faire à des êtres humains et qu'elles ont une responsabilité sociale et morale envers leurs salariés.

Une organisation du travail saine doit également reposer sur un « vivre ensemble » et l'entretien d'une certaine convivialité entre collègues de travail. Lorsqu'on se parle, qu'on s'écoute par exemple autour d'un café ou durant une pause, c'est là qu'on dit des choses qu'on n'évoque jamais dans un cadre plus institutionnel. C'est vrai, parfois on critique la hiérarchie, on parle de ce qui ne marche pas, de ce qui fait difficulté et de ce qui irrite ! Bref, on fait remonter une certaine réalité, qui est souvent décalée par rapport à la façon dont le management voudrait que cela marche.

C'est pourtant dans ces lieux informels que beaucoup d'éléments humains et relationnels se transmettent, d'où leur importance car c'est là qu'on retrouve des enjeux communs, le plaisir de s'accomplir, bref de travailler et de vivre ensemble.

Les systèmes d'évaluation individuelle permanente ont contribué à casser ce collectif : il faut à tout prix atteindre et même dépasser ses objectifs ! Dans le meilleur des cas, et même si elles sont réalisées de façon objectives, ces évaluations ne mesurent que partiellement le résultat du travail fourni. Dans le système actuel, tout le monde est mis en concurrence avec ses collègues et est soumis à des critères d'évaluation qui peuvent conduire à des injustices. Dans ce système, les so-

lidarités, l'esprit d'équipe et, in fine les protections, sont fortement mises à mal.

Gérer les rapports humains par le stress, la mise en concurrence des salariés, la violence psychologique, les humiliations, les pressions, ..., c'est ce qu'il y a de plus facile. Souffrir dans son travail n'est certes pas quelque chose de nouveau mais cela est devenu aujourd'hui d'une banalité inquiétante !

Est-ce pourtant cette forme de gestion-là qui va accroître la performance des salariés ? Est-ce par ce système que nos banques et nos entreprises pensent devenir plus rentables ? La performance économique des entreprises est-elle incompatible avec l'amélioration des conditions de travail ?

Ce n'est pas aujourd'hui le manque de moyens qui empêche nos entreprises de faire des progrès dans l'organisation du travail mais bien le manque d'une réelle volonté politique qui soit capable de remettre à plat ces processus qui sont en train de créer une fracture sociale sérieuse.

La solution ne peut pas venir que d'en haut. Une des voies consiste à s'appuyer sur la capacité des gens à reprendre la parole à améliorer le « vivre ensemble ». Ce « vivre ensemble » ne sera pas rentable immédiatement mais il est fondamental pour la survie du système. En tout état de cause, on ne peut pas accepter qu'au nom de l'efficacité économique on divise une société en laissant de plus en plus de salariés jugés « non-performants » sur le bord de la route.

Abkommen über Prérétraite solidarité bei DUPONT / DTF steht für 2008 und 2009

Nachdem sich die Betriebsleitung von Dupont und DTF seit Wochen einer Weiterführung der Prérétraite solidarité verweigert hatte, konnte am 18. Oktober 2007, nach langen und zähen Verhandlungen, eine Einigung erzielt werden.

Die Vertragsgewerkschaften LCGB und OGB-L einigten

sich mit der Betriebsleitung über ein Abkommen mit einer Laufdauer von 2 Jahren. (01.01.2008–01.01.2010)

Die Vertragsgewerkschaften bedauern, dass ein Abkommen über 3 Jahre nicht möglich war.

Durch dieses Abkommen können Mitarbeiter(innen) der Jahr-

gänge 1951 und 1952, mit 57 Jahren, in den Vorruhestand treten. Sie werden mit 85% im 1. Jahr, 80% im 2. Jahr und 75% im 3. Jahr entschädigt und durch Arbeitssuchende ersetzt.



Marcel GOEREND

Mauvais style du ministre

Le LCGB est consterné que Fernand Boden, le ministre des Classes moyennes a signé une dérogation autorisant l'ouverture des magasins de détail, dans la ville de Luxembourg, tous les dimanches et jours fériés pour l'année 2007. Cette décision a été prise de façon unilatérale, sans tenir compte de l'avis des syndicats. Le « dialogue social » est un terme qui ne se retrouve apparemment pas dans le dictionnaire du ministre des Classes moyennes.

Fernand Boden a donc cédé aux pressions du patronat, les intérêts des salariés dans le commerce ne semblent en tout cas pas jouer un rôle important dans la démarche du ministre.

Fernand Boden semble en tout cas avoir la mémoire courte. En décembre 2006 il avait refusé une demande d'Anne Brasseur. La députée libérale souhaitait alors une libéralisation complète des heures d'ouvertures. Le ministre Boden avait alors rétorqué devant les Députés à la Chambre que la compétitivité du commerce luxembourgeois ne se limiterait pas à une prolongation des heures d'ouvertures.

Fernand Boden a-t-il changé de parti politique?

...ou quelle est la raison pour

laquelle le ministre des Classes moyennes a changé le fusil d'épaule ?

Cette décision du ministre est d'autant plus incompréhensible que les gérants ne semblent eux-mêmes pas intéressés par une ouverture le dimanche matin. Pourquoi alors une ouverture l'après-midi ? Rappelons qu'en décembre 2006 le LCGB avait fait une enquête parmi les gérants des magasins dans la « Uewerstad ». Le credo était partout le même : « nous sommes contre les ouvertures le dimanche, car elles n'ont pas d'impact significatif sur notre chiffre d'affaires. »

Si les magasins sont malgré tout ouverts tous les dimanches, du matin au soir, qu'en sera-t-il des heures prestées ce jour-là ? Seront-elles d'office des heures supplémentaires ? Qu'en est-il du repos hebdomadaire dans le commerce ? Les salariés dans le secteur travailleront-ils alors moins d'heures durant la semaine ? Les répercussions négatives sur les conditions de travail sont légion...

En plus, cette dérogation du ministre Boden a des conséquences néfastes quant à l'organisation de la vie privée des salariés qui travaillent dans un secteur qui emploie une majorité de femmes.

Et les propositions constructives de l'ABBL ?

Au moment de clôturer la rédaction de notre édition, et vers la fin de la procédure de conciliation pour les négociations de la convention collective dans le secteur financier, un dénouement n'était toujours pas en vue. L'Office National de Conciliation s'était encore réuni le 17 octobre 2007. Une « non-conciliation » ne fut pas prononcée. La date limite pour la procédure de la conciliation était le 5 novembre 2007. Après cette date, une des deux parties en cause aura la possibilité de dénoncer unilatéralement la convention collective.

Le LCGB-SESF avait lancé l'appel à l'adresse des employeurs du secteur financier, l'ABBL, pour qu'ils renoncent à leur position intransigeante et fassent enfin des propositions constructives.

Pour les syndicats LCGB-SESF et OGBL, il ne peut être question d'une convention qui ne garantisse plus aucune perspective réelle d'évolution salariale (non dépendante de la performance uniquement), ni d'ajustement de salaire qui corresponde aux efforts continus des employés ainsi qu'aux excellents résultats de la place financière.

Les syndicats ont entre temps démarré les procédures statutaires pour entamer le cas échéant des actions syndicales.

Le LCGB-SESF et l'OGBL avaient constaté avec un certain étonnement que les responsables de l'ABBL avaient apparemment essayé de négocier séparément avec l'Aleba. Ceci est inadmissible. Le LCGB-SESF et l'OGBL ont ensuite demandé à l'Aleba de respecter le front syndical uni. A la suite, une réunion du front syndical a eu lieu le 25 octobre 2007.



Georges BACH

(Persönliche) Überlegungen zum Lokführerstreik bei der DB

Seit Wochen schwelt bekanntlich ein Arbeitskampf zwischen den Lokführer der Lokführergewerkschaft GDL und der Deutschen Bahn. Die Beweggründe sind hinlänglich bekannt. Kompromissbereitschaft ist auf beiden Seiten nicht vorhanden. Die Situation ist in der Zwischenzeit eskaliert und eine Einigung nicht abzusehen.

Neben vielen Überlegungen in dieser Angelegenheit, z.B. zu den Lohnforderungen, zu der Vermittlung, zu der Kompromissbereitschaft, zu den persönlichen Rivalitäten usw. gibt es zwei Punkte die, denke ich, nicht unerwähnt bleiben sollen.

Da ist einerseits die Forderung nach einem eigenständigen Tarifvertrag. An sich ist jedes Streben nach einer Verbesserung der sozialen Stellung der Arbeitnehmer ist zu begrüßen. Das konsequente Einsetzen für soziale Gerechtigkeit ist Sinn und Zweck einer Gewerkschaft. In der Verteidigung und dem Ausbau der sozialen Errun-

genenschaften der Beschäftigten liegt ihre wahre Rolle.

Für Gewerkschaftspluralismus im Sinne einer unterschiedlichen Weltanschauung gibt es gute Argumente. Unterschiedliche Vorgehensweisen mit der gleichen Zielsetzung, in Kapitalfragen solidarisches Zusammenstehen, davon bin ich bin überzeugt und trete regelmäßig dafür ein. Alleinmarsch, Eintreten für eine Verbesserung eines einzelnen Besitzstandes findet weniger mein Verständnis. Mit der „Jeder für sich“ Mentalität wird die gewerkschaftliche Entschlossenheit stark geschwächt. Solch unsolidarisches Verhalten wird auf Dauer der Gewerkschaftsbewegung wenig nützen, ja sogar großen Schaden zufügen.

Ein zweiter Punkt, wesentlich wichtiger, ist das absurde Justiz-Schauspiel das sich bei diesem Streik abspielt. Selbst für Arbeitsrecht-Experten ist dies nicht mehr zu durchschauen. Weil die DB im ganzen Land unterwegs ist, kann sie praktisch bei jedem deutschen

Gericht versuchen, einen geplanten Streik per einstweiligen Verfügung zu verhindern. Zu Beginn war es Nürnberg, im jüngsten Fall Chemnitz, wo das Arbeitsgericht darüber entschied, ob und welche Bereiche bestreikt werden dürften.

Neben der Fragwürdigkeit der Arbeitsrichter, indem sie den Streik für unverhältnismäßig erklärten und auf die wirtschaftlichen Folgen verwiesen, schlugen sie sich auf die Seite des Arbeitgebers, d.h. der Deutschen Bahn AG. Eine m.E. mehr als fragliche Haltung. Schließlich ist es das Wesen eines Streiks gerade über finanzielle Auswirkungen Druck auszuüben.

Das Streikrecht genießt Verfassungsschutz. Aus diesem Grund hat bisher das Bundesarbeitsgericht als oberste Instanz immer wieder zugunsten von Arbeitskämpfen entschieden. Die DB sollte, statt immer neue Gerichte anzurufen, sich wieder auf den normalen Weg besinnen und Tarifkonflikte mit Verhandlungen lösen.

Mobilität in der Stadt

Die Lebensqualität der Einwohner nachhaltig absichern und trotzdem als Element der Förderung von Wachstum und Beschäftigung dienen, diese an sich widersprüchlichen Anforderungen in Einklang zu bringen, werden die großen Herausforderungen für Europas Städte in naher Zukunft sein.

Sie sind Lebensraum für 60% der europäischen Bevölkerung und bieten Arbeitsplätze für Millionen von Beschäftigten. Annähernd 85% des Bruttoinlandsprodukts der EU wird dort erwirtschaftet, sie sind also eindeutig der Motor der Wirtschaft. Obwohl sie sich alle voneinander unterscheiden, haben sie eines gemeinsam, sie leiden

ganz gehörig unter einer rasanten Zunahme des Verkehrs mit den bekannten negativen wirtschaftlichen, sozialen, gesundheitlichen und ökologischen Auswirkungen. Dass dieser Verkehr, diese Mobilität, von großem Nutzen, ja unabhömmlich ist, bezweifelt niemand. Und doch muss sie überdacht werden, da der aktuelle Trend unausweichlich in die Sackgasse führt.

Vielerorts als Allheilmittel angesehen wird der Öffentliche Transport. Auch hierzulande wird sich von offizieller Seiten redlich bemüht und es werden viele Investitionen getätigt um den Anteil des ÖPNV an den Verkehrsbewegungen hochzuschrauben und ein

Modal-Split von 25/75% zu erreichen. Wenn auch diese Bestrebungen extrem wichtig sind und in die richtige Richtung zielen, auch der öffentliche Verkehr und alle noch so positiven Initiativen allein können laut neusten Erkenntnissen von Verkehrsexperten die Verkehrsproblematik in den Städten nicht lösen.

Neue Überlegungen gehen denn auch in die Richtung, die Nutzung aller Verkehrsträger zu optimieren und sprechen von kollektivem Verkehr. Zukünftig soll die Komodalität aller Verkehrs- und Fortbewegungsmittel besser organisiert werden. Ein intelligentes, geregeltes Zusammenspiel von Zug, U-Bahn, Bus, Straßenbahn,

Taxi, PKW, Motorrad, Fahrrad und Fußgänger soll die Mobilität in Zukunft ermöglichen und das wirtschaftliche Wohlergehen zusammen mit einem hohen Maß an Lebensqualität und Umweltschutz garantieren.

Äußerst vielfältig sind bekanntlich die Anforderungen an die Mobilität innerhalb der Städte von Industrie, Klein- und Mittelbetrieben, Geschäftswelt, Schulen, öffentliche Verwaltungen usw. Nicht weniger anspruchsvoll sind die Wünsche von gesellschaftlichen Gruppen wie Stadtbewohnern, Familien, Behinderten, Jugendlichen, Kinder, Touristen, Spaziergänger usw. Oft vergessen wird der Frachtverkehr. Auch eine Dienstleistungswirtschaft erzeugt durch Liefer- und Kurierdienste sowie ein hohes Maß an Güterverteilung innerhalb der Stadt eine starke Belastung.

Kürzlich hat die EU- Kommission ein Grünbuch zu einer „neuen Kultur der Mobilität in der Stadt“ vorgelegt. Anlässlich der Halbzeitergebnisse des Verkehrsweißbuches im Jahr 2006 wurde deutlich, dass dieser Schritt zwingend notwendig ist. Geprüft werden soll, wie ein zusätzlicher Mehrwert geschaffen werden kann, für die vielen Maßnahmen welche bereits auf lokaler und regionaler Ebene getroffen wurden. In diesem Grünbuch werden viele Überlegungen angestellt und Pisten aufgezeichnet. U.a. sollen technische Innovationen und die Entwicklung umweltfreundlicher, sicherer und intelligent gesteuerter Verkehrssysteme verstärkt gefördert werden, wirtschaftliche Anreize ausgebaut und eine Anpassung der Rechtsvorschriften erfolgen.

In den vergangenen Jahren hatte sich die Kommission bekanntlich

bereits mit dem Nahverkehr befasst. Dabei konnte mit dem notwendigen politischen und gewerkschaftlichen Druck die beiden EU- Richtlinien 2004/17 und 2004/18 für öffentliche Dienstleistungsaufträge bei Bus und Straßenbahnverkehr erstellt und somit ein Rechtsrahmen geschaffen werden. Nun legt die Kommission nach und will mit dieser Initiative eine zusätzliche umfassende öffentliche Debatte führen, wie die europäische Politik für die Mobilität in der Stadt in Zukunft aussehen soll. Nach einem ersten Anhörungsprozess will sie eine zweite intensive Phase starten und im Spätherbst einen Aktionsplan vorlegen, in dem eine Reihe konkreter Maßnahmen und Initiativen vorgeschlagen werden für eine bessere und nachhaltige Mobilität in der Stadt.

Georges Bach
SYPROLUX

LEHNKERING Shipping Lux S.A.

LEHNKERING steht zu Standort in Luxembourg

Zum dritten Mal fanden Teamschulungen der LEHNKERING Shipping statt.

Dieses Jahr hatte man sich gemeinsam entschieden, die Teamschulungen in Luxembourg stattfinden zu lassen.

Mit gemischten Gefühlen ging es ins CEFOS, City Buschland, nach Remich.

Das neue Schulungszentrum der AK erwies sich als exzellente Institution, wo wir uns sehr wohl fühlten.

Die Unterbringung und das Ambiente waren ausgezeichnet, die Mitarbeiter des CEFOS haben sich große Mühe gegeben und damit zum guten Gelingen der Seminare beigetragen.

Auf diesem Wege nochmals herzlichen Dank dafür!

In zwei Gruppen wurden insgesamt 27 Mitarbeiter/innen von Herrn Wolfgang Schrödel geschult



und inspiriert. Die Teilnehmer waren mit Engagement und großem Interesse dabei und bei den gemütlichen Abenden fand ein reger Gedankenaustausch statt, wobei sich einige Mitarbeiter zum ersten Mal

begegneten und ins Gespräch kamen.

Das feedback der Teilnehmer war so positiv dass sicherlich weitere Schulungen im CEFOS stattfinden werden.

LCGB Sektion Post wird 30



Die LCGB Sektion Post feierte am 27. Oktober 2007 ihr 30-jähriges Jubiläum. Sektionspräsidentin Mariette Lippert und Sektionssekretär Jean Weiler begrüßten zahlreiche Ehrengäste, so u.a. den LCGB-Ehrenpräsidenten Jean Spautz, LCGB-Nationalpräsident Robert Weber, LCGB-Generalsekretär Marc Spautz, den Präsidenten des Verwaltungsrats der Post, Gaston Reinisch, den Generaldirektor der Post, Michel Gross, den ehemaligen LCGB-Vizepräsidenten und langjährigen Ausschussvorsitzenden bei der Post, Nic Burg sowie Jeanny Burg, ehemalige Sektionsvorsitzende des LCGB Post, Francy Gleis, ehemaliger Ausschusspräsident bei der Post, Edouard Felix, Ausschussvorsitzender bei der Post, die LCGB Vizepräsidenten Nico Hoffmann und Norbert Conter, die beigeordnete Generalsekretärin des LCGB, Viviane Goergen, den zuständigen Gewerkschaftssekretär Jean-Paul Baudot sowie viele Mitarbeiter und Militanten der Post und des LCGB. Der akademischen Sitzung war eine Messe mit einer Fahnenweihe vorausgegangen.

Séminaire pour responsables syndicaux „L'égalité entre femmes et hommes dans les élections sociales 2008“, avec la participation de la CSC Luxembourg et la CFTC Lorraine.



Tania Matias (LCGB), membre du comité «jeunes» de la CES

Le comité «jeunes» de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) a été renouvelé.

Notre collègue Tania Matias a été élue à ce comité. Les nouveaux membres sont les suivants: Président: Robert Hansen (LO-Norvège); Vice-présidents: Panikos Argyrides (SEK Chypre) et Erika Brselova (KOS SR Slovaquie); Membres: Tania Matias (LCGB-Luxembourg), Andreas Köppe (DGB-Allemagne), Mikel Panos Bartolome (CCOO-Espagne).

Coin de la CRE

Evaluation du questionnaire citoyenneté/double nationalité

C'est avec plaisir que je vous présente enfin les résultats de notre questionnaire sur la citoyenneté luxembourgeoise. Vous avez été nombreux et nombreuses à répondre à notre questionnaire, je profite donc de cette introduction pour vous remercier vivement de l'intérêt que vous avez porté au projet de la CRE. Sans vos aimables réponses nous n'aurions jamais pu arriver à ces résultats!

Mais ne tournons pas autour du pot, voici les résultats :

Les langues les plus utilisées

C'est sans grande surprise que nous avons constaté que le français était la langue qui prédominait au quotidien des étrangers et ceci dans tous les domaines de leur vie, suivi par le luxembourgeois, qui contrairement à ce qu'on pourrait croire est très utilisé par les étrangers, surtout en tant que langue véhiculaire au travail et dans les magasins. Parmi les trois langues reconnues au Luxembourg, l'allemand est celle qui est la moins utilisée (10 %).

Sentiments s'appartenance

En général nous constatons que les étrangers, peu importe leur nationalité, se sentent acceptés au Luxembourg. Néanmoins nous remarquons que les Français et les Belges se sentent les moins bien accueillis.

La grande majorité des étrangers n'ont pas l'intention de rentrer un jour dans leur pays d'origine. Néanmoins nous constatons que les Portugais sont ceux qui hésitent le plus avec 43%.

Projet de loi citoyenneté luxembourgeoise/double nationalité

91% des étrangers ont déjà entendu parler du principe de la double nationalité, mais 75% seulement ont avoué également con-

naître les conditions d'obtention. Nous remarquons dans ce contexte que ce sont les Portugais qui sont les mieux informés sur les conditions (82%), même si ce sont également eux, qui ont avoué être les moins intéressés; 67% seulement ont manifesté leur intérêt pour la nationalité/double nationalité.

En général, les étrangers se sont tous montrés assez intéressés par cette possibilité, les uns davantage (ex : ressortissants ex-Yougoslavie 95% et Allemands 93%), les autres moins, comme les Portugais mentionnés ci-dessus.

Intégration

Finalement nous avons voulu savoir comment les étrangers percevoient l'intégration au Luxembourg.

72% des étrangers sont d'avis que vivre au Luxembourg depuis un certain nombre d'années devrait suffire comme facteur d'intégration. 63% d'entre eux déclarent qu'il est important de comprendre le luxembourgeois et 59% disent qu'il est essentiel d'également parler cette langue pour être intégré au Luxembourg. 56% des étrangers estiment que le droit d'aller voter contribue à se sentir intégré dans son pays d'accueil et seulement 29% déclarent que s'investir dans une organisation facilite l'intégration. 13,5% des étrangers sont néanmoins d'avis que les cinq conditions réunies sont importantes pour une intégration réussie.

Conclusion

Tout d'abord, ce sondage a servi à confirmer un certain nombre de choses, comme le fait que la langue française est celle qui prédomine au Luxembourg. De plus, ce questionnaire a également servi à se rendre compte qu'à une époque durant laquelle on parle tellement d'intégration,

la plupart des étrangers se sentent d'ores et déjà intégré au Luxembourg. Ce questionnaire a en outre démontré que les étrangers ont une autre définition du terme intégration que le gouvernement luxembourgeois. En effet, le gouvernement insiste surtout sur l'apprentissage de la langue luxembourgeoise, alors que pour la plus grande partie des étrangers, vivre au Luxembourg depuis des années est déjà en soi un facteur d'intégration.

En ce qui concerne l'intérêt des étrangers pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise/double nationalité, nous avons constaté qu'une grande majorité serait intéressée par cette option. Néanmoins nous ne croyons pas qu'il faudra s'attendre à une ruée de demandes, car un grand nombre d'étranger auront du mal à remplir les conditions pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise/double nationalité.

Les lecteurs qui seraient intéressés à obtenir l'intégralité du sondage, trouveront tous les résultats avec les graphiques sur le site du LCGB www.lcgb.lu. Sinon, vous pouvez vous adresser directement à moi.

Une dernière constatation, j'aime bien finir mon « coin de la CRE » avec le slogan « le LCGB c'est vous. Aidez nous à bien vous défendre ». Grâce à ce questionnaire, à toutes vos réponses et à l'intérêt que tous les médias du pays ont porté à ce projet, j'ai la confirmation que ce ne sont pas des paroles pour rien !

Une fois de plus MERCI à tous!



Tania MATIAS

Secrétariat européen commun de la CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) et du LCGB

Ne pas déconstruire le droit du travail !

Pour sa réunion d'automne 2007, le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est réuni à Lisbonne les 17 et 18 octobre 2007. Les deux sujets principaux sur lesquels ont porté les débats ont été le nouveau traité européen, dit « traité modificatif » et la « flexicurité ».

Traité modificatif

La CES regrette le manque d'ambition du nouveau traité qui représente un recul par rapport au traité constitutionnel voté par référendum au Luxembourg en 2005. Par contre, les syndicalistes sont d'avis que le texte élaboré sous présidence portugaise est mieux que le traité actuellement en vigueur. Les syndicats prennent acte des déclarations sur le caractère contraignant de la Charte des droits fondamentaux, mais regrettent que le Royaume-Uni et la Pologne aient opté pour la non-adoption de la Charte. Ces deux Etats membres montrent par là qu'ils sont en fait opposés à la construction

d'une véritable Europe sociale et citoyenne.

« Flexicurité »

Une grande partie des débats a été consacrée au thème de la « flexicurité » dans le cadre duquel on vise officiellement à allier flexibilité et sécurité de l'emploi. La « flexicurité » prend de plus en plus d'ampleur dans le débat politique européen. Les syndicats demandent aux politiques de ne pas se laisser utiliser dans ce cadre par le lobby patronal pour organiser la déconstruction du droit du travail. Car il est évident que, dès le départ, la Commission européenne et les organisations patronales étaient guidées par la fautive idée que la réduction du chômage de masse en Europe devrait passer par l'assouplissement du contrat à durée indéterminée (CDI), notamment en affaiblissant le droit de licenciement. Or, même l'OCDE a récemment dû reconnaître qu'il n'existe aucun lien empirique entre le niveau protecteur du droit du

travail et la réduction du chômage. Les syndicalistes demandent incessamment que le débat sur la « flexicurité » soit placé dans le contexte plus large du modèle social européen. Dans le cadre d'une analyse conjointe avec les organisations patronales au niveau européen la CES a poussé dans ce sens. Malgré des efforts considérables déployés par le secrétariat général de la CES dans ce contexte, et un certain succès, beaucoup de syndicats restent sur leur faim en ce qui concerne le résultat final, y compris la CGT-L (OGB-L/FNCTTFEL) et le LCGB.

Le Luxembourg était représenté à Lisbonne par Jean-Claude Reding, président de l'OGB-L/CGT-L, Viviane Goergen, secrétaire générale adjointe du LCGB, Nico Clement, secrétaire général de la CGT-L/OGB-L, Nathalie Morgenthaler, conseillère auprès du LCGB et Mil Lorang en tant que conseiller auprès du Secrétariat européen commun de la CGT-L et du LCGB.



A la veille du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE à Lisbonne, le Premier ministre portugais, José Socrates, était l'invité du comité exécutif de la Confédération Européenne des Syndicats. Le LCGB était représenté au comité exécutif par Viviane Goergen et Nathalie Morgenthaler

Frontaliers belges–Mobilité

Une ligne «Rapido» pour éviter les bouchons

Utiliser la bande des pneus crevés sur la E411 pour y créer une ligne de bus rapide de Belgique vers le Luxembourg : l'idée a fait son petit bonhomme de chemin et pourrait se concrétiser assez rapidement.

En septembre 2006, à l'initiative du Député Josy ARENS, la Commission des Frontaliers Belges LCGB-CSC avait pu rencontrer le Ministre André ANTOINE afin de le sensibiliser aux problèmes de mobilité rencontrés quotidiennement par les travailleurs frontaliers belges occupés au Luxembourg. L'objectif de la rencontre était aussi de lui faire part de différentes propositions concrètes en vue d'améliorer cette mobilité transfrontalière et de favoriser l'utilisation des transports en commun.

De cette rencontre a germé l'idée de mettre en place un ligne de bus « Rapido » qui utiliserait la bande des pneus crevés sur la E411. La philosophie de cette nouvelle ligne est à la fois différente et complémentaire par rapport aux 6 lignes TEC existant actuellement entre la Belgique et Luxembourg-Ville.

En effet, cette ligne de bus «Rapido» fonctionnerait avec un nombre limité de points d'embarquement qui seraient situés à proximité directe de l'autoroute. Elle se caractériserait en conséquence par une perte de temps minimale lors du ramassage et par l'évitement des bouchons grâce à l'utilisation de la bande des pneus crevés entre Arlon

et Mamer. Un tel dispositif existe déjà autour de Bruxelles.

Par ailleurs, les 6 lignes TEC actuelles qui se caractérisent, quant à elles, par un ramassage dans les villages, pourraient également bénéficier des aménagements de la nouvelle ligne et donc, enregistrer des gains de temps intéressants.

Si les points d'arrêts et les horaires ne sont pas encore fixés, une chose est cependant certaine: le projet avance bien du côté wallon où le dossier technique reprenant notamment les modifications légales nécessaires, les aménagements de sécurité divers à réaliser, les signalisations et marquages au sol à prévoir, ... est bouclé.

En effet, lors d'une rencontre récente, destinée à faire le point sur ce dossier, la Commission des Frontaliers Belges LCGB-CSC a pu recevoir la confirmation du Cabinet du Ministre ANTOINE, que le feu vert avait été donné pour ce projet en gestation depuis plusieurs mois. Les autorités wallonnes ont également sollicité les autorités grand-ducales afin de concrétiser ensemble cette nouvelle ligne.

Convaincue de l'utilité et du succès futur de cette ligne «Rapido», la Commission des Frontaliers Belges LCGB-CSC espère à présent une réponse favorable du Grand-Duché à ce projet.

Vincent JACQUET
Secrétaire syndical



Die LCGB-Betriebssektion Ponts et Chaussées besichtigte am 14. September 2007 den „Tunnel Grouft“ in Lorentzweiler. Dieser Tunnel ist ein Element der im Bau befindlichen „Nordstrooss“.

Permanences frontaliers en Belgique

La CSC assure des permanences pour les travailleurs frontaliers

Arlon : tous les jours de 9.00 à 12.00 heures
Bastogne : mardi de 18.00 à 19.30 heures
Athus : mercredi de 16.00 à 18.00 heures

Les permanences sont assurées par Jean Noël

Contact :
j.noel@acv-csc.be
ou par téléphone : 063/24.20.40 tous les jours, le matin.

Internationale Aktionswoche der Beschäftigten im Straßentransport



20 verschiedene Transportgewerkschaftsorganisationen aus 12 EU Ländern hatten dem Aufruf der ETF (Europäische Transportarbeiter Föderation) folge geleistet und am 15. Oktober eine Delegation nach Bruxelles entsandt, um unter den Slogans „ Verkehrsgewerkschaften für gleiche Bezahlung unterwegs“ und „ Angemessene und günstige Ruheeinrichtungen jetzt “ vor dem europäischen Parlamentsgebäude zu demonstrieren.

Die Gewerkschaftsvertreter wehren sich hauptsächlich gegen die fortschreitende Liberalisierung im europäischen Straßentransport und die „cabotage“ Bestimmungen, wo das Laden und Entladen von Gütern in einem demselben Land durch ein ausländisches Fuhrunternehmen geregelt werden soll.

Dies führt unweigerlich zu „ sozial Dumping“ und unlauterem Wettbewerb, wissend wenn ein westeuropäischer Fahrer 100€ verdient ein Rumänischer Fahrer deren nur 26€ bekommt für dieselbe geleistete Arbeit.

Hier könnte ein europäischer Mindestlohn für Straßentransportarbeiter Abhilfe schaffen.

Auch eine Delegation des FCPT-Syprolux hat an dieser Manifestation im Rahmen der Internationalen Aktionswoche der Beschäftigten im Straßentransport vom 15.-21. teilgenommen.

Romain Wolff



**Nathalie
MORGENTHALER**

Projet de loi-cadre sur l'eau

Le projet de loi a pour objet de transposer en droit national la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2003 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

En même temps, le projet de loi réforme et consolide la législation nationale en matière de gestion de l'eau.

La directive-cadre fixe 3 objectifs :

1. le bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015
2. le principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour 2010
3. la participation du public à l'élaboration et au suivi des politiques.

La future loi s'appliquera aux eaux de surface, aux eaux souterraines et aux eaux du cycle urbain et fixe des objectifs tant environnementaux qu'économiques.

En ce qui concerne le 1er objectif, le projet de loi-cadre propose différentes mesures de transposition :

- la coordination internationale par bassin hydrographique
- la désignation de zones protégées
- des programmes de surveillance (monitoring) de l'état des eaux
- la mise en œuvre de « plans de gestion » et de « programmes de mesures » pour atteindre ces objectifs.

En plus, le régime du système d'interdiction et d'autorisation des activités affectant les eaux de surface et les eaux souterraines est uniformisé, le Fonds pour la gestion de l'eau réformé, les compétences communales redéfinies...

Le 2e objectif est atteint par la fixation du prix de l'eau à travers 3 composantes différentes, à savoir le « prix-vérité » de l'eau, la taxe de prélèvement et la taxe de rejet.

En effet, l'instauration d'une politique tarifaire harmonisée au niveau national est proposée. Ainsi, toutes les communes n'auront pas un prix unique, mais calculeront

le prix selon les mêmes méthodes (schéma de calcul harmonisé). Ce calcul inclura tous les coûts des services liés à l'utilisation de l'eau : conception, construction et entretien des réseaux de distribution et de traitement de l'eau potable, des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration etc. En conséquence, les principes de récupération des coûts (Kostendeckungsprinzip) et du pollueur-payeur (Verursacherprinzip), tels que préconisés par la directive européenne, sont respectés (estimations : 2,2 €/m³ pour l'eau potable & 2,3 €/m³ pour l'eau usée = 4,5 €/m³).

Les coûts pour les ressources seront reflétés dans la taxe de prélèvement qui sera pour le compte de l'Etat conformément aux modalités à fixer par règlement grand-ducal (+- 0,1 €/m³).

Les coûts pour l'environnement s'évalueront en fonction du degré de pollution de chaque rejet d'eau usée (épurée ou non) et seront reflétés dans la taxe de rejet, qui elle aussi sera pour le compte de l'Etat conformément aux modalités à fixer par règlement grand-ducal (entre 0,3 €/m³ et 2 €/m³).

Les 2 taxes sont fixées annuellement dans la loi budgétaire.

Les schémas de tarification distingueront 3 secteurs économiques différents :

1. le secteur des ménages, y compris les institutions publiques et les secteurs commercial et tertiaire
2. le secteur industriel
3. le secteur agricole, y compris les exploitations horticoles, viticoles et sylvicoles.

Les recettes perçues par la fixation du « prix-vérité » de l'eau seront exclusivement à allouer au financement de la conception, de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures liées aux services du cycle urbain de l'eau.

Les recettes provenant des taxes de prélèvement et de rejet de l'eau seront encaissées par les communes pour compte de l'Etat, versées par celles-ci à l'Administration

de l'Enregistrement et des Domaines et portées directement en recette du Fonds pour la gestion de l'eau. Elles seront allouées aux mesures curatives et préventives en vue de réaliser les objectifs de la future loi.

Le 3e objectif, celui de la participation du public, est atteint grâce à différents organes, à savoir le comité de la gestion de l'eau, l'Observatoire de l'eau et les partenariats de rivière ainsi que par des procédures de consultation à l'instar des autres textes de législation environnementale.

Force est de constater et de regretter que les dispositions de la directive auraient déjà dû être mises en œuvre « au plus tard le 22 décembre 2003 ». Néanmoins, on peut se réjouir que dans le futur cette loi permettra de regrouper plusieurs lois en une seule et que la législation luxembourgeoise sera enfin harmonisée avec celle de l'Union européenne.

Dans leurs avis respectifs, les 2 chambres professionnelles salariales insistent sur le fait que l'eau constitue un patrimoine commun et qu'il faudra absolument éviter une privatisation afin de garantir l'accès de tous à ce bien. Sur-tout déplorent-elles le fait que des facteurs sociaux n'aient pas été pris en compte pour la détermination du « prix-vérité ».

Ce projet de loi-cadre amènera des répercussions favorables sur la qualité de toutes les eaux, leur gestion devenant plus globale et leur protection plus systématique. Il devrait également entraîner une nouvelle approche et, avec le temps, une nouvelle mentalité par rapport à ce bien tellement précieux. De cette façon, les générations futures pourront encore disposer des eaux en bonne qualité et suffisante quantité.

Conférence sociale européenne

Les droits des salariés en Europe



Du 4 au 7 octobre 2007 a eu lieu la conférence sociale européenne des syndicats dans les locaux du CEFOS à Remich. Cette conférence a été organisée par Prisma-Lux a.s.b.l. et le LCGB en collaboration avec les syndicats Solidarnosc (Pologne), Cartel Alfa (Roumanie), la CSC (Belgique) et la CFTC (France).

Ont participé à la conférence sociale 44 personnes représentants de 19 organisations issues de 13 pays.

La conférence sociale trouve sa raison d'être dans le besoin de dis-

poser d'un lieu d'échange d'idées pour les syndicats qui faisaient partie de la CMT (Confédération Mondiale des Travailleurs) et dont la structure internationale s'est fondue dans la CSI (Confédération Syndicale Internationale) en Novembre 2006. La CSI est une organisation bien plus large que ne l'était la CMT. Elle englobe aussi les syndicats d'orientation socialiste anciennement membres de la CISL, qui, elle aussi, s'est dissoute pour permettre la création de la CSI.

La Conférence sociale européenne des syndicats qui s'est déroulée à Remich était bel et bien un lieu d'échanges d'idées, vouée à la question du devenir de l'Union européenne. A cet effet, d'éminents orateurs ont présenté de multiples facettes de la réalité européenne, provoquant ainsi des débats forts animés.

Sont intervenus sur les sujets « L'avenir de l'UE » et « L'Influence de la Banque Centrale Européenne sur les droits des travailleurs » : François Biltgen (Ministre du Travail et de l'Emploi) ; Viviane Reding (Membre de la Commission européenne) ; Jerzy Buzek (ancien Premier ministre de Pologne, Membre du Parlement européen) ; Erny Gillen (Président de Caritas Luxembourg et Caritas Europe) ; Etienne de Lhoneux (Secrétaire général de la Banque Centrale, Luxembourg) ; Ronald Janssen (Confédération Européenne des Syndicats) ; Alain Crochet (BCEE).





**Raymond
STREWELER**

La fidélité jusqu'au bout

Il paraît signifiant pour notre époque que nous sommes prêts à nous engager pour tel ou tel projet concret, dans un grand élan de solidarité, c'est vrai, mais souvent limité dans le temps. Un engagement qui exige de nous une fidélité plus longue, dans certains cas pour toute une vie, cet engagement nous semble trop lourd.

Par les événements de la Semaine Sainte notre Seigneur nous donne un exemple de cette fidélité à sa vie, à sa mission, à son oeuvre salvatrice, à ce chemin qui le conduit fatalement sur la croix à Jerusalem.

Les signes—tel le lavement des pieds et depuis des années la croix—deviennent des signes qu'on ne veut plus ou qu'on ne peut plus comprendre dans notre vie rapide et superficielle. Mais ils restent des gestes prophétiques, nous montrant ce que c'est: « être fidèle jusqu'au bout ». Et puisque nous en sommes incapables c'est Dieu lui-même qui nous le montre: «C'est un exemple que je vous ai donné, pour que vous fassiez, vous aussi, comme moi j'ai fait pour vous» (Jn 13,15)

Ce Christ, notre Seigneur et Maître, se met à genoux devant ses disciples, leur lave les pieds, et le lendemain se laisse écraser

et clouer sur une croix. Nous sommes tellement habitués à ce « récit » et à son issue le jour de Pâques, que nous courons le risque de méconnaître fondamentalement le côté révolutionnaire de notre rédemption.

Le Christ vient inverser les fondements et l'ordre du monde: Celui qui veut conserver sa vie la perd, celui qui est le plus grand doit se faire tout petit, celui qui dans notre monde est considéré comme pauvre et insignifiant est grand aux yeux de Dieu. Là où tout semble perdu, il y a un espoir formidable, la mort jusqu'à ce moment une fin, devient un commencement. Grand est celui qui sert, non celui qui règne en maître absolu. Ce n'est pas la raison d'état ou le bonheur du clan qui comptent, mais le pardon, la miséricorde, l'amour prêt à mourir pour les autres.

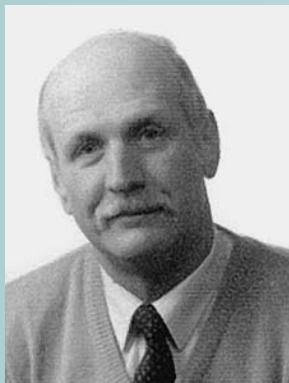
L'événement central de notre foi est un Dieu de bonté qui nous aime tellement qu'il devient Lui-même un des nôtres et qu'il meurt pour nous sur la croix. Depuis lors il n'y a plus d'équivoque: l'exclusion n'est plus justifiée et la grandeur consiste à se courber pour servir. Nous ne pouvons plus prétendre être chrétiens, en faisant la sourde oreille aux malheurs et aux injustices dans notre monde.

Nous n'avons rien compris au signe du repas du Seigneur, si nous ne sommes pas prêts à partager le pain, à respecter les ressources des autres, à créer des structures pour une plus grande justice envers ceux qui souffrent ou meurent de faim.

C'est un blasphème de faire de temps en temps le signe de croix, sans s'efforcer de mettre fin à la violence, la guerre et l'égoïsme, sans essayer de protéger et de libérer ceux qui sont persécutés, sans nous opposer au racisme et aux préjugés, sans vouloir servir que nos propres intérêts, sans protéger l'avenir de notre planète en faveur de ceux qui y vivront après nous.

Cette option restera toujours un appel pressant à la suite du Christ et un espoir formidable, une conviction forte pour nous mettre en route, même si cette route pourrait devenir un chemin de croix. Au centre de nos efforts syndicaux et autres, au centre de nos projets et de nos soucis, c'est cette perspective divine qui nous encourage à rester fidèle à la volonté de Dieu. Sinon la vraie joie de Pâques ne peut pas naître ni dans nos coeurs, ni dans notre société, ni dans notre monde!

Eis Verstuewen



Der Vorstand der LCGB-Sektion Düdelingen, hat mit großer Betroffenheit Kenntnis genommen vom Ableben ihres langjährigen Vorstandsmitgliedes

Carlo MARSO

Mit Marso Carlo verlieren wir einen überaus engagierten Kollegen, der am 1.12.1980 dem LCGB beitrug und bei der Gemeinde Düdelingen beschäftigt war.

Sein liebenswertes Zuvorkommen, war bei den Kolleginnen und Kollegen geschätzt und wurde bei den Delegationswahlen 1983 mit seiner Wahl als Delegierter in den Ausschuss honoriert.

Sein Mandat als Delegierter im Ausschuss und sein Mandat als Vorstandsmitglied im LCGB, übte er bis kurz vor seiner Pensionierung zur vollsten Zufriedenheit seiner Kolleginnen und Kollegen aus.

Die Kollegen des Düdelinger LCGB-Vorstandes trauern mit der Familie und werden Carlo in bester Erinnerung behalten.

Makedonische Gewerkschaftler in Luxemburg



Eine Delegation makedonischer Gewerkschafter der UNASM, geleitet von Gewerkschaftspräsident Slobodan Antovsky und der Vorsitzenden der UNASM-Frauen Divna Zmejkovska besuchte im Oktober 2007 Luxemburg. Auf dem Programm stand auch eine Besichtigung der CTI Systems in Lentzweiler. Personalchef John Heinz empfing die Gewerkschafter und führte durch das Unternehmen. Es kam auch zu einem Austausch mit den Delegierten der CTI, Jos Hentz, Michel Haas, Charles Thelen, Gustav Meyer. Marcel Goerend und Joé Spier vom LCGB begleiteten die makedonische Delegation.



Im Rahmen der gewerkschaftlichen Kooperation und der Entwicklungshilfe die Prisma-Lux a.s.b.l. und der LCGB mit Gewerkschaftsorganisationen aus Mittel- und Osteuropa und möglichen zukünftigen EU-Beitrittskandidaten unterhält, weilte vom 8. bis 13. Oktober 2007 eine Delegation makedonischer Gewerkschafter in Luxemburg. Geleitet wurde diese Delegation von dem Vorsitzenden der UNASM, Slobodan Antovsky (Photo, 2. von rechts) und der Vorsitzenden der UNASM-Frauen, Divna Zmejkovska (Photo 3. von links). LCGB-Nationalpräsident Robert Weber empfing am 11. Oktober die Delegation in der LCGB-Zentrale. Der beigeordnete Direktor der Arbeiterkammer und Vorsitzender von Prisma-Lux, Léon Drucker begleitete die Delegation und stellte ihnen u.a. auch die Infrastrukturen und Missionen der Arbeiterkammer vor.

Journées sociales

Les 28 et 29 septembre 2007 ont eu lieu les Journées sociales du Luxembourg, une initiative d'institutions et associations chrétiennes (dont le LCGB) ayant pour objectif de stimuler la réflexion sur la cohésion sociale.

Le 28 septembre s'est déroulé le forum des Journées sociales. Les orateurs étaient le Ministre d'Etat Jean-Claude Juncker et l'ancien directeur du Fond monétaire international, Michel Camdessus. Les deux orateurs ont apporté un éclairage très personnel et expérimenté sur les inquiétudes naissantes des différentes fractures sociales.

Le lendemain, différents groupes de travail ont approfondi dans les locaux du Centre Convict les analyses sur les problèmes posés.

A noter la question des transferts sociaux et de l'index. Si d'aucuns favorisent un plafonnement du mécanisme de l'indexation, force est de constater qu'une telle approche est loin de constituer un réel transfert social. Car plafonner l'index, c'est enlever une partie de son pouvoir d'achat à quelqu'un dont on estime arbitrairement qu'il peut bien le supporter. Plafonner l'index ne signifie pas que les revenus modestes en bénéficient davantage, car dans l'optique décrite, ils ne perçoivent pas un surplus mais ne gardent que les 2,5 % de compensation qui échoient à chaque tranche indiciaire.

Un réel transfert voudrait dire, prendre quelque-chose à quelqu'un pour le donner en supplément à un autre. Mais à cela, les « bonnes intentions » ne suffisent probablement pas ?

LCGB-Differdange/Niederkorn/ Oberkorn/Lasauvage Weihnachtsfeier

Die traditionelle Weihnachtsfeier für die Rentner der Sektion Differdange/Niederkorn/Oberkorn/Lasauvage findet statt am

Samstag, den 8. Dezember 2007 um 15.30 Uhr

**im Home St. Joseph
37, rue Paul Eyschen
L-4555 Niederkorn.**



WAHL & MAY S.A.

Assurances toutes branches
Epargne logement
Prêts immobiliers

Chers lecteurs, chers membres du LCGB,



Depuis fin 2006, l'Agence Générale Wahl & May S.A. est le partenaire exclusif du LCGB en ce qui concerne l'assurance pension complémentaire VITA-RENT.

Dans les éditions du « Soziale Fortschrett » de novembre et de décembre 2006, le produit

VITA-RENT a été présenté en détail et a déjà connu un intérêt très prometteur.

Permettez-nous de vous rappeler aujourd'hui quelques conseils :

Pour profiter immédiatement de vos avantages, souscrivez maintenant votre assurance pension complémentaire VITA-RENT et n'attendez pas la fin de l'année.

Vos avantages:

- Meilleure gestion de votre budget financier tout au long de l'année courante
- Assurance accident gratuite et immédiate pendant maximum 5 ans pour les membres du LCGB

Vos avantages supplémentaires:

- Les primes VITA-RENT sont entièrement déductibles d'après l'article 111 bis L.I.R. avec les montants maxima prévus pour chaque période d'âge
- Primes adaptables suivant vos moyens financiers
- Pas de questionnaire médical
- Intérêts et participations aux bénéfices attrayants

Il est évident que votre rente légale sera largement inférieure à votre dernier salaire. Nous vous suggérons ainsi de ne pas perdre de temps, mais optez pour votre VITA-RENT. Sur simple demande et sans engagement, nous vous adresserons une offre adaptée à vos besoins.

Téléphonez nous, nous vous conseillerons avec plaisir.

WAHL & MAY S.A.

AGENCE GENERALE LA LUXEMBOURGEOISE

429, route de Thionville - Résidence Desjardins - L-5887 Alzingen

Tél.: 49 50 03 (Wahl) - Tél.: 49 50 04 (May) - Fax: 49 50 33

info@wahl-may.lu - www.wahl-may.lu



Coup d'œil sur les formations 2007



Novembre - Décembre

Cours No genre	Date	Intitulé	Langue
FS(07/11)-441 Cours clos	6 - 7 novembre	Fédération Santé, Soins et Sociale Secteur socio-éducatif <i>Public cible: responsables du LCGB et membres du secteur économique qui envisagent devenir militant actif</i>	luxembourgeois/ français
FS(07/11)-443 Cours ouvert	13 novembre	Le code du travail Module 4 <i>Public cible : militants et délégués syndicaux</i>	français
FS(07/11)-445 Offener Kurs	20 - 21 novembre	Das Sozialrecht in Luxemburg <i>Was LCGB-Militanten und Delegierte über das Sozialrecht wissen sollten?</i>	luxemburgisch
FS(07/11)-446 Offener Kurs Max. 15 Teilnehmer	22 - 23 novembre	Mitglieder werben und überzeugen durch gezielt eingesetzte Kommunikation <i>Zielgruppe: Militanten und LCGB-Delegierte in Zusammenarbeit mit m.e.g.a performance</i>	luxemburgisch
FS(07/11)-447 Cours clos	27 - 28 novembre	Fédération Construction et Artisanat <i>Public cible: responsables du LCGB et membres du secteur économique qui envisagent devenir militant actif</i>	français
FS(07/12)-448 Cours ouvert Max : 15 participants	4 - 5 décembre	Convaincre des nouveaux membres potentiels par une communication professionnelle <i>Groupe cible: militants et LCGB-délégués En collaboration avec m.e.g.a performance</i>	français
FS(07/12)-449 Offener Kurs	11 décembre	Das luxemburgische Rentensystem <i>Zielgruppe: Militanten und LCGB-Delegierte</i>	luxemburgisch



IFES – FICHE D'INSCRIPTION / ANMELDEFORMULAR

Prière de renvoyer à : / Bitte zurücksenden an:

IFES/LCGB 12 rue du château L-5516 Remich • Tél : 26 66 13-1 • Fax: 23 69 93 52

Nom Prénom _____ N° Matricule Sécurité Sociale _____ Nationalité _____
 Name Vorname _____ Sozialversicherungsnummer _____ Nationalität _____
 Adresse No Rue _____ Localité _____ Code postal _____
 Adresse No Strasse _____ Ortschaft _____ Postleitzahl _____
 Numéros de téléphone privé _____ GSM _____ Numéro de fax _____ Adresse e-mail _____
 Telefonnummern privat _____ Handy _____ Faxnummer _____ E-mail-Adresse _____
 Fonction syndicale _____
 Gewerkschaftliche Funktion _____
 Nom de l'employeur _____ Adresse No Rue _____ Localité _____
 Name des Arbeitgebers _____ Adresse No Strasse _____ Ortschaft _____
 Code postal _____ Numéro de téléphone _____ Numéro de fax _____
 Postleitzahl _____ Telefonnummer _____ Faxnummer _____
 Désire participer aux cours suivants: No: _____ Date: _____ Intitulé: _____
 Wünscht an folgenden Kursen teilzunehmen: No: _____ Date: _____ Intitulé: _____
 No: _____ Date: _____ Intitulé: _____
 A demander une dispense de service oui non Logement oui non
 Freistellung beantragen ja nein Übernachtung ja nein

Prière de cocher la case correspondante.
Zutreffendes bitte ankreuzen.

Date /Datum _____

Signature /Unterschrift _____

Ausbau und Sicherheit auf der N7

Der LCGB-Nordbezirk hat sich vor kurzem mit den Sicherheitsproblemen auf der N7, insbesondere nördlich des Raumes „Nordstad“ befasst.

Es wurde festgestellt, dass im Norden, dem einzigen Teil des Landes der weiter als 35 km von der Hauptstadt entfernt ist, nicht ein einziger Meter Autobahn oder eine vierspurige Schnellstraße bestehen. Des Weiteren wurde festgestellt, dass sich die Fahrzeit auf den 50 km von Schmiede (dort wo die N7 die Landesgrenze erreicht) bis Ettelbrück respektive Diekirch in den letzten 20 Jahren um ca. 10% erhöht hat.

Die Straßenbauverwaltung ist dabei eine Straßenbeleuchtung an gewissen kritischen Stellen aufzustellen und einen provisorischen Kreisverkehr an der Kreuzung Schinker anzubringen. Außerdem sollen verschiedene Ein- und Ausfahrten entschärft werden. Der LCGB Norden begrüßt ausdrücklich diese Initiativen für mehr Verkehrssicherheit auf der N7.

Dennoch ist es mit der Sicherheit auf dieser Strecke nicht zum Besten bestellt. Dies wird nicht zuletzt durch zahlreiche schwere Unfälle in den letzten Jahren belegt.

Die zweispurige respektive dreispurige Bauweise wird den heutigen Kapazitätserfordernissen nicht mehr gerecht und macht außerdem den Bau einer kalifornischen Mauer unmöglich. Eine solche ist aber unbedingt erforderlich, will man das Risiko tödlicher Unfälle wesentlich verringern. Darüber hinaus sind die Ein- und Ausfahrten zu zahlreich und in ihrem Verlauf nicht optimal gestaltet.

Hinzu kommt die antiquierte Bauweise der Strecke Wemperhardt–St. Vith. Eine Regionalstrasse, die diese Bezeichnung verdient, ist mehr als überfällig, dies im Interesse der zahlreichen Grenzgänger aber auch der Industrien im Norden des Landes.

Der LCGB Norden fordert daher:

- Den kompletten vierspurigen

Ausbau der N7, verbunden mit dem Anbringen einer kalifornischen Mauer.

- Den schnellstmöglichen Bau von Unterführungen in Fridhaff und Schinker, Neidhausen und Lausdorn, eventuell auch in Fle'bour und Hosingen.
- Die sinnvolle Ausnutzung der bestehenden Brücke in Hoscheid (kein Linksabbiegen mehr).
- Den Bau der Umgehungsstraßen von Hosingen, Fischbach und Heinerscheid
- Ein absolutes Bauverbot neuer privater Zu- und Ausfahrten entlang der N7
- Eine zeitgemäße Streckenführung Wemperhardt – St. Vith sowie eine vernünftige Autobahnanbindung des Industriestandortes Norden an das internationale Autobahnnetz.

Der LCGB Norden ruft daher alle politischen Parteien und Verantwortlichen dazu auf sich zum Norden zu bekennen und zu diesen Forderungen Stellung zu beziehen.

Generalversammlung Session 2007/2008 Bezirk Süden

Sektion	Datum	Zeit	Ort	Referent
LONGWY	16.11.2007	19:30	Mairie, Longwy-Bas	Robert WEBER / Jean-Marc HOFFMANN
BECKERICH/SCHWEICHERTAL	30.11.2007	19:00	Centre Nic Bosseler, Beckerich	Ali KAES
BETTEMBOURG	07.12.2007	19:00	Jugendhaus / Bettembourg, rte d'Esch	Viviane GOERGEN
HOBSCHEID	07.12.2007	19:00	Centre Polyvalent, Hobscheid	Tania MATIAS / Marco LEICK
SOLEUVRE	11.01.2008	19:30	Poarsall, Zolwer	Nico HOFFMANN
MONNERICH & RECKANGE/MESS	14.01.2008	19:30	im Willibrordushome, (Baeschgaessel in Monnerich)	Robert WEBER
RÜMELINGEN	18.01.2008	20:00	Vereinshaus / Rümelingen	Alexandra BERTEMES
BELVAUX	25.01.2008	19:30	Vereinshaus / Belval (rue Dicks Lentz)	Patrick ZANIER
STEINFORT	10.02.2008	14:00	Centre Roudemer, Szeinfort	
BASCHARAGE/CLEMENCY	15.02.2008	19:30	Œuvres Paroissiales, Bascharage (27, r.d.I. Résistance)	
EISCHEN	15.02.2008	19:00	Pfarrhaus bei der Kirche, Eischen (Saal Bech)	
SCHIFFLANGE	15.02.2008	19:30	Vereinshaus /Schiffingen	Tania MATIAS
DUDELANGE	22.02.2008	20:00	Am Hild, Düdlingen-Bahnhof	
DIFFERDANGE	01.03.2008	15:30	Hall Polyvalent de la Chiers, 60, rue Emile Mark, Differdange	Robert WEBER

LCGB Sektiooun «Gemenge Monnerech & Reckeng/Mess»

Mir fueren op den
Chrëschtmaart zu Tréier

**Samstag,
den 8. Dezember 2007**

Programm:

10.00 Auer: Départ beim Centre Arthur Thinnes zu Monnerech.

Zu Tréier: Besichtigung vun der Aalstad an dem Chrëschtmaart.

Ëm 17.00 Auer fueren mir zu Tréier fort, an Richtung Nittel fir d'Owendiesen an de Restaurant „Zum Mühlengarten“.

Informationen an Unmeldungen bis den 23.11.2007 beim Ed Fonck um Tel: 55 77 29 oder Donneschdes vun 16.00 bis 18.00 Auer um Tel: 55 4142.

Der LCGB Eischen im Lahntal



Am Wochenende des 8. und 9. September 2007 organisierte der LCGB-Eischen einen Ausflug in das schöne Lahntal. Am Samstagmorgen fuhren wir nach Bad Ems, wo wir eine Schifffahrt mit einer Schleusendurchfahrt unternahmen. Nach einem Schlemmerbuffet ging es mit der Kurwaldbahn (mit 78% Steigung eine der steilsten Bergbahnen der Welt) hinauf zur Bismarkhöhe, wo wir ein

wunderbares Panorama genießen konnten. Die nächste Etappe war Limburg, wo wir tags drauf den Dom und die Altstadt besichtigten. Natürlich liessen wir die Limburger Spezialitäten nicht aus. Schliesslich führte uns die Reise nach Hermeskeil, zum bestbekanntesten Flugzeugmuseum wo eine Concorde zu besichtigen war.

Patrick Decker,
Sektionspräsident

LCGB Eischen Weihnachts- markt Aachen

Die LCGB-Sektion Eischen fährt am 15. Dezember 2007 zum Weihnachtsmarkt in Aachen. Informationen und Anmeldungen beim Sektionspräsidenten, Tel: 39 80 35.

LCGB-RENTNERKONGRESS

Am 15.04. 2008 findet der Kongress des LCGB- Rentnerverbandes statt. Eventuelle Interessierte sollten nachstehendes Formular zurück schicken und zwar an LCGB C/O Marcel Mersch BP. 1208 L-1012 Luxemburg

Einsendeschluss ist der 20. November 2007

Nach Einsendeschluss werden die Kongressteilnehmer schriftlich über die Einzelheiten informiert



Rentnerkongressanmeldeformular

Ich Unterzeichnete(r) _____ Wohnhaft in _____
Name und Vorname Adresse

_____ Tel _____

Mitglied der LCBG-Sektion: _____ nehme an o.g. Kongress teil
 stelle hiermit meine Kandidatur für den Verbandsvorstand *

* die Kandidaten für den Verbandsvorstand müssen eine einjährige Mitgliedschaft haben

Date /Datum _____ 2007

Signature /Unterschrift

Consultations / Sozialberatung

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LUXEMBOURG (L-1351) 11, rue du commerce Tél.: 49 94 24-1	Fermé le matin 14h00 – 18h00	08h00 – 12h00 14h00 – 18h00	08h00 – 12h00 14h00 – 18h00	08h00 – 12h00 14h00 – 18h00	08h00 – 12h00 14h00 – 18h00	
ESCH/ALZETTE (L-4132) 1-2, Grand-rue Tél.: 54 90 70-1	09h00 – 11h45 14h00 – 17h30	09h00 – 11h45 14h00 – 17h30	09h00 – 11h45	09h00 – 11h45 14h00 – 17h30	09h00 – 11h45	
ETTELBRUCK (L-9053) 47, avenue J.F. Kennedy Tél.: 81 90 38		08h30 – 12h00 14h00 – 17h30		08h30 – 12h00 14h00 – 17h30		
BASCHARAGE/CLEMENCY (L-4942) Home St-Willibrord 27, r.de la Résistance Tél./Fax: 50 46 95	15h00 – 17h00 (chaque 1 et 3 lundi du mois)					
BELVAUX (L-4436) Veräinshaus, 1. Stack Tél.: 59 31 06 ou Tél.p: 59 16 18 François RAGLEWSKI				15h00 – 18h00		
BISSEN Tél.: 83 51 78 – Mathias SCHMITZ	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
CLERVAUX (L-9706) Résidence St. Maurice/route d'Eselborn Tél.: 94 90 64 / 091 95 81 99 Romain LINCK	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
DALHEIM 6, am Eck – L-5741 Filsdorf Tél.: 23 66 74 33 Richard FREIMANN	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
DIFFERDANGE (L-4605) 25, rue Adolphe Krieps (Parc Gerlach) Tél.: 58 82 89 / Fax: 26 58 04 63 René FLENGHI, GSM: 621 27 60 75 E-mail: burdiff@pt.lu		09h00 – 12h00		09h00 – 12h00		09h00 – 12h00
DUDELANGE (L-3450) 7-9, rue du commerce – Résid. Roxy Tél.: 51 19 61			09h30 – 11h45 17h30 – 19h00		09h30 – 11h45	
EISCHEN Salle paroissiale près de l'église Tél.: 39 80 35 / 38 82 85 E-mail: lcgb-eischen@internet.lu	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
HOBSCHIED Nach Rücksprache mit einem Vorstandsmitglied zu Hause	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
MONDERCANGE (L-3909) Baeschgässel, „Willibrordushome“ Tél.: 55 41 42 – Edy FONCK				16h00 – 18h00		
MONDORF Tél: 23 66 81 88 – Fernand BARTHOLOMEY 8, rue de la Libération	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
PETANGE (L-4732) Annexe Home St. Hubert Tél.: 021 230 523 – Romain PETERS Fax: 23 65 06 99 / E-mail: rpeters@pt.lu		17h00 – 19h00 sur rendez-vous		17h00 – 19h00		
RUMELANGE (L-3755) 57, Rue Batty Weber – Tél.: 56 55 55	17h00 – 19h00					
SANEM 38a, route d'Esch Tél.: 59 15 38 – Jos FOELLER	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
SCHIFFLANGE (L-3871) 5, rue de la Paix – Tél.: 54 37 11		17h00 – 18h30				
SOLEUVRE Tél.: 59 32 27 – Liliane NILLES	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
UELZECHT A SYRDALL Tél.: 35 94 10 Fax: 35 00 83 / E-mail: lcgb_syrdall@internet.lu	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
WASSERBILLIG (L-6601) Place de la Gare – B.P. 82 Tél.: 74 06 55 Charles HELLENBRAND			08h00 – 12h00	14h00 – 18h00		
VIANDEN Tél.: 83 40 11 – Victor FRANCK	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	
WILTZ (L-9544) 2, rue Hannelanst Tél.: 95 00 89 – Emile GASPER			14h30 – 16h30		14h30 – 16h30	

Wintersportferien in Fiesch (Schweiz) vom 02. BIS 09. februar 2008



Während der Fastnachtsferien vom Samstag, den 02. Februar bis Samstag, den 09. Februar 2008 finden erneut unsere Wintersportferien in Fiesch (Schweizer Kanton

Wallis) statt für Mädchen und Jungen im Alter von 10 bis 17 Jahren.

Das Skigebiet Fiescheralp/Kühboden ist ein prächtiger Teil der Skiarena des Aletschgebietes. Seine Lage auf einer herrlichen Sonnenterasse in 2200 m Höhe macht es schneesicher. Die Pisten sind ungefährlich und selbst die Anfänger werden, nach dem morgendlichen Unterricht in der Skischule, nachmittags ihr Können auf den leichten Pisten schon ausprobieren.

Unsere Gruppe wohnt im modernen „Feriencenter“ in freundlichen Zimmern mit Dusche und WC. Eine gedeckte Schwimmhalle (25 m Becken) und eine große Sporthalle stehen den Jugendlichen im Feriendorf zur Verfügung.

Die finanzielle Beteiligung der Eltern beträgt 415 €

Hinzu kommt das Abonnement für die Seilbahn und die Skilifte im Betrag von zirka 64 € (105 € für über 16 Jahre), eventuell die Skimiete von 56 € und der Sechs-Tage-Kurs der Skischule von zirka 75 €

Unsere Gruppe hat einen privaten Skilehrer, der Kurse erteilt für Anfänger und Fortgeschrittene. Vier Moniteurs/Monitricen betreuen die Kinder und begleiten sie beim Skiunterricht.

Hin- und Rückfahrt erfolgen mit dem CFL-Sonderzug.

Die Anmeldungen erfolgen ab sofort über die Telefonnummer

49 94 24 – 307

